



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI

2026 DAE 112 DDCT Avenants et subventions (370.500 euros) à neuf structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris met en œuvre une stratégie territoriale en faveur de la création et du développement d'activités à impact social et environnemental positif. Il s'agit d'entreprises visant à atteindre une utilité sociale par le renforcement des solidarités ou du lien social, l'insertion socioprofessionnelle des publics fragiles – en particulier les bénéficiaires du RSA et les résidents en quartiers prioritaires, y compris via la création de leur propre activité – et le développement de l'économie circulaire, de l'alimentation durable ou l'amélioration de la résilience de l'économie du territoire. Cet impact peut résider dans l'utilité sociale des activités créées, mais aussi dans la situation sociologique ou géographique des personnes qui créent ces activités et/ou qui en bénéficient.

Ces projets se proposent d'enraciner une activité économique dans des secteurs ou des territoires encore peu explorés, en y incarnant des valeurs différentes de celles du modèle majoritaire. Il leur est donc indispensable de pouvoir bénéficier d'un

accompagnement spécialisé, qui leur apporte, dans la durée, les outils et les moyens nécessaires à leur développement.

En outre, les personnes en situation de fragilité sociale, éloignées de l'emploi, notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville, s'estiment souvent peu légitimes à créer leur activité, malgré leur envie et leur talent. La Ville de Paris entend donc mener une action spécifique en faveur du développement de la création d'activités d'utilité sociale dans ces quartiers, pour et par leurs habitant·e·s.

C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé, en 2024, la deuxième édition de l'appel à projets triennal *Jeunes Pousses*, afin de contribuer à développer un ensemble d'outils permettant de répondre aux besoins des créateurs d'activité à impact social et/ou environnemental positif. Les projets interviennent dans l'une ou plusieurs des phases suivantes : sensibilisation à la création d'activité, pré-crétion d'activité et/ou post-crétion d'activité.

Tout projet s'inscrivant dans l'un des modules suivants fait la preuve que sa proposition rencontre une ou plusieurs des priorités de la Ville en matière de création d'activité à impact : l'installation d'entreprises dans les quartiers prioritaires, l'accès à l'entrepreneuriat de publics prioritaires (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes résidant en quartiers prioritaires, femmes...), la stabilisation des situations de vulnérabilité économique et sociale (entrepreneurs migrants, travailleurs individuels, en situation de handicap, etc.), l'impact social et environnemental remarquable des projets entrepreneuriaux accompagnés, c'est-à-dire, en somme, l'utilité sociale, au sens de la loi du 31 juillet 2014.

Une attention particulière a été portée dans le règlement de l'appel à projets aux projets d'accompagnement à la création d'activité permettant de développer :

- l'économie circulaire dans l'une des cinq filières prioritaires de la Ville (alternatives aux plastiques à usage unique, équipements électriques et électroniques, BTP et mobilier, textile -réparation et retouche, production

textile à partir de matériaux de réemploi ou de matériaux biosourcés et locaux -, mobilités douces ;

- une économie bas carbone, notamment par la mobilité professionnelle et la logistique décarbonée, la décarbonation des sources d'énergie utilisées par l'activité (mobilité, chauffage, etc.), l'écoconception et le recours à des procédés industriels moins émissifs de gaz à effet de serre, la prise en compte de la fin de vie des produits ;
- l'alimentation durable, en proposant ou utilisant des produits de proximité (moins de 250 km de Paris), de saison, issus d'une agriculture biologique ou pour laquelle il est possible de démontrer qu'elle préserve l'environnement et la biodiversité ; en assurant une juste rémunération aux producteurs ; en permettant une accessibilité à toutes et tous de l'offre alimentaire proposée ; en réduisant le gaspillage alimentaire, en utilisant des modes de commercialisation zéro déchet.

Le Conseil de Paris, dans le cadre de sa délibération 2024 DAE 1, a désigné lauréates de l'appel à projets Jeunes Pousses 13 structures d'accompagnement. Les programmes sélectionnés en 2024 ont signé avec la Ville de Paris une convention triennale ; néanmoins, une demande de subvention doit être déposée chaque année. Les subventions à ces programmes pour l'année 2025 ont été accordées par le Conseil de Paris dans sa délibération 2025 DAE 3. La présente délibération concerne des demandes de subventions de structures lauréates de l'appel à projets pour l'année 2026, dernière année de l'édition 2024-2026 de l'appel à projets.

L'association **A Table Citoyens**, créée en 2012, s'engage pour favoriser la transition alimentaire, l'insertion professionnelle et l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et locale. Forte de ses premières expériences, et avec la volonté de multiplier la création d'activités alimentaires à impact positif, l'association s'est engagée en 2019 dans la structuration d'une offre d'accompagnement et d'incubation de projets à impact social et environnemental. L'incubateur Baluchon, géré par l'association, articule ses actions en trois

programmes d'accompagnement : un programme d'accueil et de sensibilisation ouvert à toutes et tous, un programme d'accompagnement et de pré-incubation de six mois, et un programme d'incubation d'une durée d'un an. Ces programmes traitent de quatre grandes thématiques propres aux métiers alimentaires : les démarches réglementaires et sanitaires, pour se lancer dans un environnement sécurisé ; la production, pour une mise en pratique professionnelle de son univers culinaire ; la technique culinaire, pour adapter son savoir-faire aux nouveaux contextes des métiers de bouche ; l'appui au développement commercial, pour lancer efficacement son activité. L'accompagnement proposé par A Table Citoyens repose notamment sur des mises en situation et des accompagnements techniques « in situ » au sein d'une cuisine professionnelle. En 2025, cette association a sensibilisé 22 personnes et en a accompagné 22 autres. Cinq entreprises relevant de la transition écologique ont ainsi été créées. 22 ateliers collectifs ont également été organisés. Le projet a bénéficié en 2025 d'une subvention de fonctionnement de 14.000 euros. En 2026, l'association prévoit de sensibiliser 30 Parisien·ne·s, d'en accompagner 30, et de permettre la création de neuf entreprises relevant de la transition écologique. Il vous est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 14.000 euros au titre de ces actions pour 2026.

L'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France (BGE ParIF) a été créée en 1980 ; son objet est de promouvoir l'initiative, l'accès à la création, au développement et à la gestion d'entreprise. Elle apporte aux créateurs le soutien nécessaire à l'organisation et au démarrage de leur activité.

L'association BGE ParIF prodigue des conseils aux porteuses et porteurs de projet de création d'entreprise ou d'activité, quel que soit le stade d'avancement de leur démarche. C'est dans ce cadre qu'une action est menée au sein du Pôle « Créer son activité » situé à la Cité des Métiers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, accessible de manière anonyme, gratuite, sans critère d'éligibilité et sans rendez-vous. Le pôle « Créer son activité » vise à promouvoir l'initiative économique pour tous et toutes par la mise à disposition de ressources. Il répond aux questions des candidats à la création d'entreprise par le biais d'un guichet d'accueil, renforcé par la mise à disposition d'informations techniques. Il s'agit

avant tout de sensibiliser les candidats créateurs à l'importance de la préparation de leur projet et de les orienter vers les partenaires les plus adaptés. BGE ParIF a souhaité développer dans ce pôle une offre dédiée à l'ESS et à la transition écologique et solidaire en proposant un parcours utilisateur consacré à ces thématiques. En 2025, le projet qui avait bénéficié d'une subvention de 30.000 euros, a permis l'orientation de 560 personnes. En 2026, l'ambition est d'atteindre un objectif de 600 personnes. Il vous est proposé d'accorder à BGE ParIF une subvention de fonctionnement de 30.000 euros pour cette action au titre de 2026.

L'association BGE ParIF proposait également un projet de CitésLab, qui a pour objectif de sensibiliser les partenaires et les publics des quartiers prioritaires afin de promouvoir la création d'activités et d'entreprises, détecter les projets économiques et solidaires, amorcer les projets grâce à des outils d'aide à l'émergence d'idées et l'appui à la formulation de projets et orienter les projets vers les partenaires et les dispositifs dédiés à l'appui à la structuration de projets. Les CitésLab sont des dispositifs orchestrés et co-financés par l'État et BPI France à l'échelle nationale, avec des co-financements des collectivités locales. Fin 2024, BPI France et l'État ont lancé un nouvel appel à candidatures national pour le financement de CitésLab pour la période 2025-2027 dans le cadre de l'axe 1 « Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers » du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». Dans le cadre de cet appel à candidatures, le financement conjoint de la BPI et de l'État peut s'élever à 60% du budget de chaque CitésLab. BGE ParIF a été désignée lauréate de cet appel à candidatures pour un territoire couvrant le Grand Belleville (10e, 11e et 20e) et les quartiers prioritaires du 18e arrondissement. En 2025, ce CitésLab qui avait bénéficié d'une subvention de 28.000 euros a permis la sensibilisation et/ou l'orientation de 99 personnes. En 2026, il affiche à nouveau l'ambition d'atteindre un objectif de 100 personnes. Il vous est proposé d'accorder à BGE ParIF une subvention de fonctionnement de 28.000 euros pour cette action au titre de 2026.

L'association BGE ParIF permet aussi aux futurs entrepreneurs de tester leur projet dans le cadre des Couveuses-Lab. Le test en couveuse-lab permet, à l'issue de la réalisation de l'étude de faisabilité de son projet, de pouvoir commercer en

toute légalité avant d'immatriculer son entreprise. Il s'agit donc de proposer aux bénéficiaires de réaliser un test en grandeur réelle de leur projet de façon sécurisée, dans le cadre d'un contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise), avec un accompagnement spécialisé, et en intégrant une communauté d'entrepreneurs. Cette couveuse-lab est exclusivement destinée aux projets d'utilité sociale et aux projets proposés par des publics en situation de fragilité sociale. En 2025, ce projet qui avait bénéficié d'une subvention de 41.000 euros, a permis l'accompagnement de 23 personnes et la création de six entreprises relevant de la transition écologique. En 2026, l'ambition est d'accompagner 40 personnes, menant entre autres à la création de six entreprises relevant de la transition écologique. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 41.000 euros pour cette action au titre de 2026.

Pour sécuriser et accélérer les parcours d'entrepreneurs dans des secteurs particuliers où les projets sont régulièrement plus longs à émerger et à se structurer (ESS, économie circulaire, économie verte, industries créatives vertueuses, digital responsable, SIAE, etc.), BGE ParIF propose également un programme d'incubation spécifique aux projets ESS et à impact. Il s'agit d'offrir une phase de pré-incubation et d'amorçage pour accompagner des personnes qui ont déjà un projet de création d'entreprise au modèle économique durable, mais qui manquent de formation, de relations et/ou des premiers fonds d'amorçage nécessaires, en leur apportant des solutions nouvelles. Ce programme les aide à façonner l'offre, de l'idée au projet, à évaluer la faisabilité et le potentiel du projet, à créer leur entreprise à impact en profitant de l'intelligence collective et en acquérant les compétences indispensables. Le projet est complémentaire des Couveuses Lab. En 2025, ce projet qui avait bénéficié d'une subvention de 19.000 euros a permis l'accompagnement de 21 personnes et la création de 11 entreprises relevant de la transition écologique. En 2026, le programme affiche l'ambition d'accompagner 32 personnes et de soutenir sept créations d'entreprises relevant de la transition écologique. Il vous est proposé d'accorder à BGE ParIF une subvention de fonctionnement de 19.000 euros pour cette action au titre de 2026.

L'association Groupe SOS PULSE, créée en 2006, a pour objet de soutenir les initiatives de développement au bénéfice des populations défavorisées et de soutenir le renforcement des capacités et l'autonomisation des acteurs locaux de la solidarité, de l'économie sociale et solidaire, et plus largement de la société civile. L'association accompagne les initiatives d'entrepreneuriat social concourant à l'atteinte d'objectifs sociaux, humanitaires, éducatifs, scientifiques, culturels ou à la défense de l'environnement naturel. Depuis 2020, elle a développé un programme d'accompagnement destiné aux entrepreneuses et entrepreneurs de l'économie circulaire intitulé "La Saison Circulaire". Ce programme, opéré par PULSE en partenariat avec SUEZ, vise à sensibiliser à la création de projets centrés sur l'économie circulaire. Il a vocation à accélérer la transition écologique de l'entrepreneuriat, en accompagnant celles et ceux qui souhaitent s'engager pour une société plus solidaire, plus inclusive et plus durable. Il est structuré autour de deux axes principaux : sensibilisation à l'entrepreneuriat à impact et à l'économie circulaire d'une part, et accompagnement à l'émergence de projet en phase de pré-crétion d'activité d'autre part. PULSE favorise l'accessibilité à l'entrepreneuriat dans l'économie circulaire aux personnes éloignées de l'écosystème entrepreneurial, notamment lorsqu'elles résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En 2025, le projet, qui avait bénéficié d'une subvention de 19.000 euros, a permis la sensibilisation de 100 personnes, l'accompagnement de 15 porteurs de projet parisiens et la création de 10 entreprises appartenant toutes à l'économie circulaire. En 2026, l'association se fixe comme objectif de sensibiliser 100 Parisien·ne·s et d'en accompagner 15. Il vous est proposé d'accorder à SOS PULSE une subvention de fonctionnement de 19.000 euros au titre de cette action pour 2026.

L'association **Incubateur au Féminin**, créée en 2003, se consacre à la lutte pour l'égalité des chances et à la promotion de l'insertion professionnelle et sociale des femmes en situation de vulnérabilité, en favorisant leur accès à l'entrepreneuriat. L'association propose le projet "Boost" destiné à accompagner ces femmes, qui comprend deux axes. Le premier consiste en un module de sensibilisation qui vise à inspirer et à donner confiance aux femmes en situation de vulnérabilité. Le second module a pour objet l'accompagnement à la création d'entreprise à impact

positif : il s'agit de former des femmes sélectionnées aux méthodologies de l'entrepreneuriat social, notamment sur la plateforme développée spécialement par l'association. Au cours de l'accompagnement, elle mobilise son réseau d'expert·e·s, de partenaires et d'entrepreneurs et entrepreneuses pour soutenir l'insertion professionnelle des femmes et le développement d'entreprises visant à réduire leur impact écologique. Le projet est encadré par une référente de l'association qui suit les progrès de chaque participante. En 2025, le projet, qui avait bénéficié de 26.000 euros de subvention pour cette action, a permis la sensibilisation de 90 personnes, l'accompagnement de 24 porteuses de projet parisiennes et la création de neuf entreprises relevant de la transition écologique. En 2026, elle affiche l'ambition de sensibiliser 200 Parisien·ne·s. et d'en accompagner 30 en phase 2, pour permettre la création de 16 entreprises relevant de la transition écologique. Il vous est proposé d'accorder à Incubateur au Féminin une subvention de fonctionnement de 26.000 euros au titre de ces actions pour 2026.

La SAS agréée ESUS La Ruche Développement, créée en 2014, constitue à la fois un réseau de *coworking*, un incubateur, un accélérateur, une communauté et un réseau national, qui vise à rendre accessible l'entrepreneuriat et accompagne particulièrement les projets à fort impact social et environnemental positif. La structure propose, en phase de sensibilisation, un « *bootcamp* » (deux jours successifs d'ateliers) destiné à permettre aux participant·e·s de s'immerger dans la démarche et les outils de la création d'entreprise. En 2025, le projet a permis l'accompagnement de 162 Parisien·ne·s. En 2026, la Ruche affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 70 personnes accompagnées.

En phase de pré-crédation d'activité, la Ruche prévoyait de mettre en œuvre le programme Coup d'envoi, d'une durée de six mois, qui s'adresse à des porteurs de projets au stade de l'émergence. Les objectifs poursuivis, grâce à un accompagnement à la fois collectif et individuel, sont d'améliorer la confiance en soi et le sentiment de légitimité chez les porteurs de projets, de les aider à maîtriser les outils de gestion de projet et les outils numériques et bureautiques indispensables, enfin, de les intégrer à un écosystème de proximité permettant de

consolider un premier réseau professionnel. En 2025, le programme Coup d'envoi a permis l'accompagnement de 70 personnes et la création de neuf entreprises relevant de la transition écologique parmi les projets accompagnés. En 2026, la Ruche affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 22 personnes accompagnées et 15 entreprises créées relevant de la transition écologique.

En phase post-crédation, la Ruche propose un programme intitulé Les Audacieuses qui vise à lever les freins observés à l'entrepreneuriat féminin et s'adresse aux femmes qui souhaitent entreprendre pour répondre à un défi sociétal et/ou environnemental. Il s'agit d'un programme d'incubation de neuf mois qui allie entrepreneuriat des femmes et innovation sociale. Il comporte un « bootcamp » permettant la sélection des projets. Les lauréates peuvent bénéficier d'un programme d'accompagnement, ainsi que des mises en relations avec des experts. Les lauréates bénéficient en outre d'un hébergement à La Ruche, d'un programme de mentorat, ainsi que d'un programme de coaching. En 2025, la Ruche a permis, en phase post-crédation d'activité, l'accompagnement de 23 personnes et de 22 entreprises relevant de la transition écologique. En 2026, pour cette phase, la Ruche se fixe comme ambition d'accompagner 22 personnes et 22 entreprises relevant de la transition écologique.

Pour l'ensemble de ces programmes, la SAS La Ruche se fixe pour objectif en 2026, de sensibiliser et d'accompagner au total 114 porteur·euse·s de projets parisien.es. Il vous est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 32.000 euros pour cette année.

En complément de ces programmes, la Ruche a été désignée lauréate de l'appel à candidatures national de l'État et de BPI France pour le financement de CitésLab pour la période 2025-2027, au même titre que BGE ParIF. La Ruche opère ainsi depuis 2025 le CitésLab des Portes du 20e et de Vincennes. En 2025, la Ruche, qui avait bénéficié d'une subvention de 33.000 euros pour ce projet, a permis d'accompagner ou d'orienter 123 porteur·euse·s de projets parisien.es. En 2026, la Ruche affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 120 personnes accompagnées. Pour la continuité de ce projet au bénéfice des habitantes et habitants des quartiers populaires du 20e et de la porte de Vincennes, il vous est proposé

d'accorder à La Ruche Développement une subvention de fonctionnement de 33.000 euros pour l'année 2026.

L'association Migracoop, créée en 2018, propose une méthodologie innovante d'accompagnement des porteur·euse·s de projet de création d'activité. Le programme Migracoop couture consiste à soutenir des entrepreneur·euse·s migrant·e·s inscrivant leur activité dans le champ de l'artisanat textile (confection, création, retouche). Le programme s'organise autour d'un espace atelier, permettant la mutualisation d'équipements (machines, table de coupe...) et de connaissances, constituant un lieu de solidarité et de rencontres autour de l'activité économique. Un accompagnement technique est assuré par les entrepreneuses confirmées de l'atelier pour des porteurs de projets au début de leur parcours. Des formations plus spécifiques sont proposées à des entrepreneurs déjà chevronnés. Elles sont développées en partenariat avec l'association GRDR, expérimentée dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat d'un public migrant. Enfin, il est proposé un accompagnement entrepreneurial au quotidien sous forme de groupes de travail et d'entraide, de points individuels avec l'équipe de l'association ou des bénévoles soutenant le projet. En 2025, le projet, qui avait bénéficié d'une subvention de 8.000 euros, a permis l'accompagnement de 17 personnes et la création de trois entreprises relevant de l'économie circulaire. En 2026, elle affiche l'ambition d'accompagner 20 personnes et la création de sept entreprises relevant de la filière économie circulaire parmi les projets accompagnés. Il vous est proposé d'accorder à Migracoop une subvention de fonctionnement de 8.000 euros au titre de cette action pour 2026.

L'association Projets 19 créée en 2009 a pour objet de renforcer le lien social à travers l'émergence, la mise en place et la consolidation d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emploi, l'insertion professionnelle et les projets de l'ESS. L'association porte deux projets : un projet de CitésLab, sur lequel elle a été renouvelée dans le cadre de l'appel à candidatures de l'État et de BPI France, et un projet de couveuse appelée Epicéas. Le CitésLab permet aux habitant.e.s, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du 19e arrondissement de bénéficier d'un

appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnement. Ce dispositif mène des missions de sensibilisation, de détection et d'accompagnement des porteurs d'idées dans leur parcours entrepreneurial et d'animation territoriale. En 2025, ce CitésLab qui avait bénéficié d'une subvention de 28.000 euros, a permis la sensibilisation de 66 personnes. En 2026, Projets-19 affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 120 personnes sensibilisées. Il vous est proposé d'accorder à cette structure une subvention de fonctionnement de 17.500 euros pour ce projet au titre de 2026.

Le second projet porté par **Projets 19** est la couveuse Epicéas qui permet à des porteur·se·s de projets de l'économie sociale et solidaire ayant un impact positif dans les quartiers populaires parisiens de développer leur projet, grâce à un accompagnement à la structuration et à l'expérimentation du projet. Le parcours d'accompagnement intervient à plusieurs étapes, de l'amorçage au développement et à la création d'un premier emploi. Il combine des sessions d'ateliers collectifs et un accompagnement individuel axé sur l'expérimentation du projet et sa consolidation. Dans le cadre du projet Epicéas en 2025, l'association, qui avait reçu 23.000 euros de subventions, a permis d'accompagner 37 personnes et la création de six entreprises relevant de la transition écologique. En 2026, elle affiche l'ambition d'accompagner 42 Parisien·ne·s. ainsi que la création de sept entreprises relevant de la transition écologique. Il vous est proposé d'accorder à Projets 19 une subvention de fonctionnement de 23.000 euros au titre de cette action pour 2026.

L'association SINGA Paris, fondée en 2012, a pour mission de créer du lien entre des personnes nouvellement arrivées en France et des habitants. Le but est de parvenir à modifier les représentations sur les migrations et à provoquer un changement systémique de l'accueil et de l'inclusion de ces personnes. L'association favorise l'émergence d'espaces et d'outils de rencontre, d'échange et de coopération entre les bénéficiaires de la protection internationale et leur société d'accueil, afin de favoriser le vivre-ensemble, l'enrichissement culturel et la création d'emplois. L'association accompagne les projets des réfugiés statutaires,

comme les projets de toute personne souhaitant contribuer à l'intégration de ces derniers. Ce travail est renforcé par une démarche de sensibilisation et de plaidoyer. Dans ce but, Singa propose un parcours de sensibilisation à l'entrepreneuriat et un parcours d'accompagnement pour les entrepreneurs nouveaux arrivants à Paris, structuré en trois axes, pré-incubation, incubation et accompagnement au changement d'échelle. Le point fort du parcours est lié à la mixité des promotions qui permettent aux entrepreneurs nouveaux arrivants d'augmenter leurs connexions relationnelles et leurs chances de réussir. Il s'agit de favoriser l'innovation issue des migrations et d'aider à la création collective d'une société plus inclusive. Chacun de ces programmes a été construit avec les partenaires des écosystèmes entrepreneuriaux locaux, tels que l'ADIE, Makesense, Fondation Entreprendre, La French Tech Tremplin, BPI France (le programme de pré-incubation est considéré comme un CitésLab dédié aux réfugié·e·s), etc. En 2025, la structure, qui avait bénéficié de 52.000 euros de subventions, a permis de sensibiliser 127 Franciliens dont 74 Parisiens en phase 1, d'accompagner 51 Parisiens en phase de pré-crétion d'activité et 10 Parisiens en phase de post-crétion. Deux entreprises relevant de la transition écologique ont également été créées en 2025. En 2026, Singa affiche l'ambition de sensibiliser 250 bénéficiaires en phase 1, d'en accompagner 60 en phase 2 et 10 en phase 3, ainsi que de favoriser la création de trois entreprises relevant de la transition écologique. Il vous est proposé d'accorder à SINGA Paris une subvention de fonctionnement de 52.000 euros au titre de ces actions pour 2026.

L'association **Synergie Family**, créée en 2012, a pour objet de favoriser, développer et promouvoir la lutte contre les discriminations sociale et territoriale par la valorisation des talents cachés des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle vise notamment à rapprocher ces publics du monde professionnel, à créer des liens durables entre les employeurs et les talents, tout en proposant des solutions aux besoins du marché et en anticipant les besoins sur les métiers en tension. En 2025, Synergie Family a été lauréate de l'appel à candidatures CitésLab de l'État et de BPI France, mentionné ci-dessus, pour les territoires des quartiers politique de la ville du 13e, du 14e et du 15e arrondissements. En 2025, la structure, qui avait bénéficié d'une subvention de 28.000 euros, a permis de

sensibiliser et d'accompagner 62 Parisiens. En 2026, Synergie affiche l'ambition de sensibiliser et/ou d'accompagner 105 Parisiens. Il vous est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 28.000 euros pour cette année.

En résumé, je vous propose de m'autoriser à signer avec ces neuf organismes des avenants aux conventions de financement triennales signées en 2024, et d'accorder, au titre de l'exercice 2026, les subventions qui leur sont liées, pour un montant total de 370.500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris